



Le champlainois

JUILLET 2018

Maire : Guy Simon
Conseillers (ères) : Sébastien Marchand Jocelyne Poirier Yvon Sauvageau
 Jean-Paul LeBlanc Mireille Le Blanc Claude Boisvert

Municipalité de Champlain : 819 295-3979

MRC des Chenaux : 819-840-0704

Ce bulletin contient :

INFORMATIONS.....	2
PÊCHE EN HERBE – INSCRIPTION OBLIGATOIRE	3
LE SYMPOSIUM REVIENT EN GRAND	4
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN.....	4
EAU POTABLE - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU	5
FEUX EXTÉRIEURS - RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE.....	6
TOUR CIBC / CHARLES BRUNEAU 2018	7
DÉFI ENBRIDGE / ÉDITION 2018	7
FORMATION VOCALE «ALLEZ CHANTE»	7
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS.....	8
HERBE À POUX	9
ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN	10
DÉPART PORT DE QUÉBEC / BATEAUX DE CROISIÈRE.....	11
TABLE DES MARÉES JUILLET 2018 CHAMPLAIN	12

INFORMATIONS

 **Réunion du conseil municipal lundi 9 juillet 2018 à 20 h au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame**

Loisirs de Champlain

Lors de la prochaine rencontre du conseil municipal, nous procéderons à l'embauche d'un **technicien ou technicienne en loisirs** à la suite de l'annonce affichée récemment.

La personne retenue entrera en poste le lendemain soit le 10 juillet.

Saint-Jean-Baptiste

Merci à tous les participants aux activités entourant la *Fête de la St-Jean* ou la *Fête nationale*.

Un merci tout particulier à madame Jocelyne Poirier et son équipe de bénévoles qui ont pris en charge l'organisation des activités de la journée du 23 juin au nom de la municipalité.

Site d'enfouissement

Le comité de vigilance du site s'est réuni le 11 juin dernier, il le fait normalement deux fois par année.

A cette rencontre, nous prenions connaissance de l'évaluation de l'enfouissement en termes de tonnage, du suivi environnemental qui est effectué et des travaux qui sont prévus.

Une demande est en cours à l'effet d'obtenir un certificat d'autorisation pour enfouir 150 000 tonnes par année au lieu de 100 000. Ceci n'a pas pour effet de modifier la capacité totale du site tel qu'autorisé mais il pourrait se remplir plus rapidement.

Fibre optique

La MRC des Chenaux a déclaré sa compétence en matière de télécommunication en vue de développer un réseau de fibre optique pour desservir l'ensemble de la population de la MRC.

Ce réseau de fibre optique permettra à tous de pouvoir accéder à la haute vitesse en matière de communications. Le coût d'installation et d'opération seront assumés par l'ensemble des municipalités participantes. A ce jour, les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Maurice ont exprimé leur retrait puisque ces municipalités sont déjà desservies par d'autres fournisseurs.

Une rencontre d'information sur ce sujet est proposée le 16 juillet à 19 h au Centre du Tricentenaire 961, rue Notre-Dame, Champlain. Nous vous attendons en grand nombre avant d'exprimer notre opinion sur notre adhésion à ce projet.

Inscription : Bureau municipal - Isabelle; 819-295-3979

L'activité aura lieu le dimanche 21 juillet 9h00 sur le quai. Une collation sera servie. Important d'apporter la canne à pêche pour les enfants participants et une veste de flottaison.

Le Comité de la Politique Familiale invite les jeunes à participer au programme Pêche en herbe, qui permet d'initier des jeunes de 9 à 12 ans à la pêche sportive (pêche blanche et pêche estivale).

Objectif du programme :

Favoriser le développement de la relève chez les pêcheurs au Québec. Une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive est remise à la Fondation de la faune pour financer ce programme.

Ce projet est rendu possible grâce à la fondation de la faune du Québec, merci à M. Pierre Caron président de la fondation de la faune du Québec qui est très dévoué auprès de la relève. Un merci spécial à Patrice Mongrain ainsi qu'à Chantal Dumas propriétaires du plus grand magasin d'équipements plein air chasse et pêche Écotone Trois-Rivières et Drummonville et résidents ce Champlain. Merci à Annie Bellemare de Coop Novago à Champlain pour la participation à la collation des jeunes.



LE SYMPOSIUM REVIENT EN GRAND

Grâce à l'implication de citoyens bénévoles et au support de la municipalité, le symposium de peinture continuera d'être présenté cet été dans le cadre de Phares sur Champlain. Lise Cormier s'étant retirée après en avoir assumé la responsabilité depuis son début, un comité formé de Lise Neault, Josée Gervais, Raymonde Perreault, André Pellerin, André Lord et du soussigné, a pris la relève de l'organisation du symposium, avec bien sûr la collaboration de Lise. Le conseil municipal a accepté de soutenir le comité organisateur afin de maintenir la tenue de cette activité culturelle d'envergure. Nous l'en remercions.

Nous sommes fiers d'avoir relevé le défi et de présenter un symposium de haut niveau. Trente-six artistes professionnels provenant autant de la région que de l'extérieur, dont plusieurs de Québec, vous accueilleront à leurs abris les 21 et 22 juillet prochain. La population de Champlain sera également fière d'accueillir les amateurs d'art de la région Mauricie-Centre-du Québec et les touristes des régions avoisinantes. Bienvenue à tous.

Raymond Beaudry

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN

À l'église de Champlain, en collaboration avec le Comité de conservation et de mise en valeur de l'église, l'exposition : «Hommage à Onésime Lamothe, un artiste aux multiples talents» sera présenté du 27 juin au 19 août. On y relate la vie et l'œuvre de cet artiste originaire de Champlain. La pièce maîtresse est la reproduction à l'échelle de la chapelle des Franciscains de Trois-Rivières.

L'entrée est gratuite et les heures d'ouverture sont du mercredi au samedi de 10h à 17h et le dimanche de 12h à 17h.

Lors de l'évènement estival Phares sur Champlain, les membres de la Société tiendront un kiosque sur leurs activités. Une visite vous donnera la chance de participer gratuitement à notre tirage d'un volume de 215 pages sur Onésime Lamothe, œuvre de Jean-Pierre Chartier. De plus, le dimanche le 22 juillet à l'église, une activité organisée par Thérèse Toutant, rassemblera les témoignages de 3 femmes qui ont côtoyé cet artiste. Au plaisir de vous y rencontrer.

Micheline Laberge

EAU POTABLE - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU

#

Tableau résumé du règlement sur l'utilisation de l'eau

Période de validité du règlement :		1 ^{er} janvier au 31 décembre (en vigueur à l'année)
Période d'arrosage :		jours/adresses pairs et jours/adresses impairs
<u>ARROSAGE RÉSIDENTIEL</u> Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux		19 heures à 21 heures manuel seulement
<u>ARROSAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL</u> Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux		19 heures à 21 heures si impossible : 21 heures à 23 heures manuel seulement
Système d'irrigation souterrain raccordé au réseau d'aqueduc de la Municipalité		INTERDIT
Nouvelle pelouse et nouvelle haie		Arrosage manuel ou automatique Tous les jours pendant 12 jours 19 heures à 21 heures arrosage continu pendant les premières 24 heures (20 \$/permis émis par le Service des permis)
Arrosage d'un potager		Tous les jours : 19 heures à 21 heures
Lavage de véhicules routiers		Tous les jours : 6 heures à 23 heures avec lance à arrêt automatique
Lave-O-thon		8 heures à 20 heures 20 \$/permis autorisé pour une seule journée et sous certaines conditions par le Service des permis
Nettoyage d'entrée d'auto, de stationnement, de trottoir, de patio, de mur extérieur		<u>INTERDIT EN TOUT TEMPS</u> SAUF : du 15 mai au 15 septembre Pour des travaux d'asphaltage, d'application de scellant, de peinture ou de teinture ou pour le nettoyage de murs extérieurs (2 fois l'an)
Remplissage de piscine		9 heures à 15 heures Le boyau d'arrosage, si immergé, doit être muni d'une valve anti-retour
Pulvérisation de produits		Autorisée si le boyau d'arrosage est muni d'une valve anti-retour et si la loi sur les pesticides est respectée
Boyaux perforés		INTERDITS
Jouets pour enfants		INTERDITS
Captage des eaux dans un cours d'eau		Autorisé pour desservir uniquement un immeuble à vocation commerciale, industrielle ou agricole. Obtenir permis à la Municipalité

FEUX EXTÉRIEURS - RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2013-08 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

SECTION 12 FEUX EXTÉRIEURS

12.1 Feux à ciel ouvert

Il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par monsieur Jacques Brouillette, chef pompier. Vous pouvez communiquer avec lui au 819-691-5560. Cette interdiction ne s'applique pas à un feu d'ambiance conforme à l'article 12.2.

L'autorité compétente peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, en considérant les éléments suivants :

- . les caractéristiques physiques du lieu;
- . les combustibles utilisés, les dimensions du feu et les espaces de dégagement;
- . les conditions climatiques prévisibles;
- . la capacité du requérant à contrôler le feu qu'il entend allumer et la disponibilité d'équipements et de personnes pour l'extinction du feu en cas d'urgence.

12.2 Feux d'ambiance

Les feux d'ambiance sont autorisés uniquement aux conditions suivantes :

- . le feu doit être confiné dans un contenant en métal, ou dans une installation faite de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou blocs de béton et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre;
- le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

12.3 Matières interdites

Lors d'un feu d'ambiance ou d'un feu à ciel ouvert, il est interdit de brûler toutes matières, qui en raison de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé ou l'environnement, notamment les matières explosives, gazeuses, corrosives, carburantes, ainsi que tout produit assimilé à une matière dangereuse. Il est aussi interdit de brûler des déchets domestiques, des pneus et toute substance composée de plastique ou de caoutchouc.

TOUR CIBC / CHARLES BRUNEAU 2018



Le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec. Grâce à ses grands partenaires, cet événement a permis d'amasser l'an dernier plus de 3 millions de dollars. Fort de cette grande réussite, le comité organisateur compte redoubler d'efforts en vue de répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et aux projets dédiés à l'oncologie pédiatrique.

Pour cette 23ème édition de l'événement, le Parcours de 4 jours ralliant Rivière-du-loup à Boucherville effectuera la traversée de votre ville **le jeudi 5 juillet prochain**. Trois pelotons d'environ 15 cyclistes effectueront un passage dans notre municipalité. BRAVO À TOUS !

DÉFI ENBRIDGE / ÉDITION 2018



Un événement à vélo épique pour accélérer la lutte contre le cancer à travers le Québec le défi de la Cyclo défi Enbridge édition 2018, ce tiendra du 7 au 8 juillet 2018.

Les cyclistes passeront à Champlain et arrêteront à la Halte routière de 6h à 12h30 **le 8 juillet** comme point de ravitaillement.

Bonne course à tous !

FORMATION VOCALE «ALLENZ CHANTE»

Vous aimez chanter?



La *Formation vocale Allez chante* recherche de nouveaux choristes, principalement des voix d'hommes. Cet ensemble à quatre voix mixtes regroupe des adultes résidant dans différentes municipalités de la région.

Pas nécessaire de savoir lire la musique, il suffit d'avoir une voix juste et le goût de vivre une expérience musicale dans une atmosphère de camaraderie.

Les répétitions ont lieu les mardis soir à Sainte-Anne-de-la-Pérade et reprendront à l'automne.

Pour information ou pour s'inscrire : Benoit Barry, (418) 325-2274

Pour tous les organismes et associations bénévoles de la MRC des Chenaux
Un nouvel outil efficace pour le recrutement
et la reconnaissance des bénévoles!

Les Centres d'action bénévole (CAB) des Riverains et de la Moraine ont le plaisir de vous présenter une nouvelle image promotionnelle de l'action bénévole sur le territoire de la MRC des Chenaux. Il s'agit de chevalets arborant le slogan « *Ici les bénévoles font la différence* ». Ces panneaux sont faits pour être durables et sont identifiés à chacune des municipalités de la MRC qui sont desservies par un des Centres d'action bénévole.

Des événements culturels, sportifs et récréatifs, des activités de financement et de reconnaissance se tiennent dans chacune de nos localités. Un dénominateur commun les unit tous : l'action bénévole qui est incontournable à leur réalisation et leur réussite. Chaque municipalité a dorénavant son chevalet mis à la disposition des associations et autres groupes qui tiennent des activités supportées par des bénévoles. Les deux Centres d'action bénévole souhaitent ainsi que les organismes utilisent ces chevalets et les mettent bien en évidence lors de leurs activités. Le but : D'abord remercier les bénévoles qui s'impliquent et aussi conscientiser les visiteurs de l'importance de l'implication citoyenne pour la vitalité de nos communautés. De plus, les CABS estiment que l'utilisation de ces chevalets aura un impact sur le recrutement des bénévoles.

Vous souhaitez participer à la promotion de l'action bénévole dans votre municipalité? Rien de plus simple! Installer le chevalet sur le site de votre événement et le tour est joué! Communiquez avec votre bureau municipal et le personnel en place vous indiquera la marche à suivre. Un chevalet supplémentaire est également disponible à votre Centre d'action bénévole au 100 rue de la Fabrique, Ste-Anne-de-la-Pérade, 418-325-3100.

Ce projet est rendu possible grâce à la participation financière de la MRC des Chenaux et de la Caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux.

Source : Marie-Claude Samuel, d.g. Cab des Riverains



HERBE À POUX

DESCRIPTION : L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue au Québec. Elle est présente de mai à octobre et meurt aux premières gelées à l'automne. À la mi-juillet, l'herbe à poux commence à fleurir et produit du pollen. Le pollen voyage dans l'air sous la forme d'une fine poussière et provoque des réactions allergiques chez les personnes qui y sont sensibles. C'est le cas de plus d'un million de Québécois, de juillet à octobre.



L'apparence et la taille de cette mauvaise herbe varient en fonction de ses stades de croissance, mais elle peut atteindre jusqu'à 1 mètre de hauteur. On peut la reconnaître grâce à son feuillage dentelé, semblable à celui des carottes. L'élément responsable des allergies est le pollen, qui cause la rhinite saisonnière.

ARRACHER OU TONDRE L'HERBE À POUX :

Sur les petits terrains, tels que les terrains résidentiels, il est préférable d'arracher l'herbe à poux dès que vous la voyez. Vous pouvez effectuer l'arrachage :

- à la main;
- en déracinant la plante avec un outil de jardinage, par exemple une binette.

Sur les terrains de plus grandes dimensions, vous pouvez tondre la plante à l'aide d'une tondeuse à gazon. Pour obtenir de meilleurs résultats, tondez l'herbe à poux 2 fois par année, à la mi-juillet et à la mi-août, afin de réduire au maximum la quantité de pollen qui est libéré.

L'arrachage et la tonte sont 2 méthodes rapides et efficaces pour supprimer l'herbe à poux de votre terrain.

Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

L'herbe à poux pousse difficilement dans les pelouses fournies et fertiles. Pour limiter la présence de l'herbe à poux, vous pouvez :

- utiliser du paillis ou des plantes couvre-sol aux endroits où il n'y a pas de pelouse;
- améliorer la qualité du sol avec un terreau ou de l'engrais;
- ensemercer le terrain ou y planter d'autres végétaux.

Vous pouvez consulter un conseiller dans un centre jardin pour connaître les produits les mieux adaptés pour empêcher l'herbe à poux de pousser sur votre terrain.



Programmation spécial été 2018

Juillet et Août Café-jasette à 13h30

- 3 juillet : Casse-croûte Ferme Tournesol, Ste-Anne-de-la-Pérade
 - 10 Juillet: Casse-croûte La Grondoise, 2350 Rang St-Jean St-Maurice
 - 18 Juillet: Resto Rio/ Marina, 1500, Rue Principale Batiscan
 - 24 Juillet: Casse-Croûte du Bocage, Rue de l'église, Ste-Geneviève
 - 31 Juillet: Casse-Croûte Chez Ti-Mousse, 270 Rue du Collège, St-Narcisse
 - 9 Août: Casse-Croûte Chez Lulu, 1625 Rue Principale, St-Stanislas
 - 21 Août: Casse-Croûte Au p'tit Relais, 1242 Rue Principale, Batiscan
 - 28 Août Casse-Croûte La P'tite Bouffe, 625 Rue Notre-Dame, Champlain
-
- 5juillet: Casse-Croûte Tournesol, Ste-Thècle
 - 12 Juillet: Domaine Familial Grosleau, Lac-aux-sables
 - 19 Juillet: Resto de la Berge, Grandes-Piles
 - 26 Juillet: Aux petits bonheurs, St-Tite
 - 2 Août: Casse-croûte Chez Mémé, Hérouxville
 - 9 Août, Resto bar le Brinadon, Lac-aux-sables
 - 23 Août: Casse-Croûte Chez Ti-Guy, Ste Adelphe
 - 30 Août: Café aux cinq sœurs, Ste-Thècle



MARDI 14 Août 13h30

Confirmez votre présence S.V.P.

Visite de la Ferme d'Alpaga.

Ferme récréative Caza

865, Rte. 159, Saint-Stanislas

Reporté le jeudi 16 Août 13h30, en cas de pluie.

- 3juillet: Casse-Croûte Ferme Tournesol, Ste-Anne-de-la-Pérade
- 10 Juillet: Casse-croûte La Grondoise, 2350 Rang St-Jean St-Maurice
- 18 Juillet: Resto Rio/ Marina, 1500, Rue Principale Batiscan
- 24 Juillet: Casse-Croûte du Bocage, Rue de l'église, Ste-Geneviève
- 31 Juillet: Casse-Croûte Chez Ti-Mousse, 270 Rue du Collège, St-Narcisse
- 9 Août: Casse-Croûte Chez Lulu, 1625 Rue Principale, St-Stanislas
- 21 Août: Casse-Croûte Au p'tit Relais, 1242 Rue Principale, Batiscan
- 28 Août Casse-Croûte La P'tite Bouffe, 625 Rue Notre-Dame, Champlain



- 5juillet: Casse-Croûte Tournesol, Ste-Thècle
- 12 Juillet: Domaine Familial Grosleau, Lac-aux-sables
- 19 Juillet: Resto de la Berge, Grandes-Piles
- 26 Juillet: Aux petits bonheurs, St-Tite
- 2 Août: Casse-croûte Chez Mémé, Hérouxville
- 9 Août, Resto bar le Brinadon, Lac-aux-sables
- 23 Août: Casse-Croûte Chez Ti-Guy, Ste Adelphe
- 30 Août: Café aux cinq sœurs, Ste-Thècle



MARDI 14 Août 13h30

Visite de la Ferme d'Alpaga.

Ferme récréative Caza

865, Rte. 159, Saint-Stanislas

Confirmez votre présence S.V.P.

1-855-284-1390

DÉPART PORT DE QUÉBEC / BATEAUX DE CROISIÈRE

ARRIVÉE	NOM	PAVILLON	LIGNE MARITIME	DÉPART	ORIGINE	DESTINATION
5 juillet 18 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	5 juillet 19 h 30	Gaspé - Québec	Montréal – Canada
6 juillet 8 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	6 juillet 18 h	Charlottetown- IPE	Montréal – Canada
8 juillet 7 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	8 juillet 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE
12 juillet 18 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	12 juillet 19 h 30	Gaspé - Québec	Montréal – Canada
13 juillet 8 h	Veendam	Pays-Bas	Holland America line	13 juillet 18 h	Charlottetown- IPE	Montréal – Canada
15 juillet 7 h	Veendam	Pays-Bas	Holland America line	15 juillet 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE
19 juillet 18 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	19 juillet 19 h 30	Gaspé - Québec	Montréal – Canada
20 juillet 8 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	20 juillet 18 h	Charlottetown- IPE	Montréal – Canada
22 juillet 7 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	22 juillet 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE
26 juillet 18 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	26 juillet 19 h 30	Gaspé – Québec	Montréal – Canada
27 juillet 8 h	Veendam	Pays-Bas	Holland America line	27 juillet 18 h	Charlottetown- IPE	Montréal – Canada
29 juillet 7 h	Veendam	Pays-Bas	Holland America line	29 juillet 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE



TABLE DES MARÉES JUILLET 2018 CHAMPLAIN

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	0042	1.5	11	0433	1.0	21	0124	1.0
	0830	1.1		0818	1.8		0518	1.5
SU	1212	1.8	WE	1757	1.1	SA	1418	1.0
DI	2142	1.1	ME	2127	1.4	SA	1803	1.3
2	0112	1.5	12	0527	1.0	22	0227	0.9
	0912	1.1		0906	1.9		0618	1.4
MO	1248	1.8	TH	1845	1.1	SU	1536	0.9
LU	2218	1.1	JE	2218	1.6	DI	1912	1.1
3	0154	1.5	13	0618	1.1	23	0321	0.9
	0951	1.1		0957	2.1		0721	1.4
TU	1333	1.7	FR	1942	1.2	MO	1645	0.9
MA	2254	1.1	VE	2306	1.7	LU	2030	1.2
4	0233	1.5	14	0706	1.2	24	0418	0.9
	1036	1.0		1045	2.2		0815	1.4
WE	1421	1.5	SA	2021	1.3	TU	1739	0.9
ME	2327	1.0	SA	2345	1.8	MA	2121	1.2
5	0312	1.4	15	0803	1.2	25	0506	0.9
	1133	1.0		1136	2.2		0900	1.5
TH	1515	1.4	SU	2112	1.3	WE	1824	0.9
JE			DI			ME	2206	1.3
6	0018	0.9	16	0033	1.8	26	0551	0.9
	0400	1.3		0851	1.2		0939	1.6
FR	1221	0.9	MO	1227	2.1	TH	1909	1.0
VE	1609	1.3	LU	2157	1.3	JE	2242	1.4
7	0103	0.8	17	0124	1.8	27	0633	0.9
	0451	1.3		0954	1.2		1015	1.7
SA	1327	0.8	TU	1324	2.0	FR	1942	1.0
SA	1715	1.2	MA	2251	1.3	VE	2315	1.4
8	0151	0.8	18	0218	1.8	28	0709	1.0
	0548	1.3		1051	1.2		1048	1.7
SU	1442	0.8	WE	1424	1.9	SA	2018	1.0
DI	1827	1.2	ME	2345	1.2	SA	2345	1.4
9	0242	0.8	19	0315	1.7	29	0745	1.0
	0636	1.4		1157	1.2		1121	1.7
MO	1545	0.8	TH	1536	1.7	SU	2045	1.0
LU	1936	1.2	JE			DI		
10	0336	0.8	20	0036	1.1	30	0015	1.4
	0727	1.6		0418	1.6		0815	1.0
TU	1657	0.9	FR	1309	1.1	MO	1151	1.7
MA	2036	1.4	VE	1651	1.5	LU	2112	1.0
*Heure normale de l'est						31	0048	1.5
							0851	1.0
						TU	1227	1.7
						MA	2145	1.0